

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-312

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 8

I. – Au début de l’alinéa 13, substituer aux mots :

« L’article L. 231-9 »

les mots :

« La section 4 du chapitre unique du titre III du livre II ».

II.– En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer au mot :

« abrogé »

le mot :

« abrogée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.